



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Secteur privé

Question écrite n° 48852

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des établissements sanitaires, sociaux et medico-sociaux privés a but non lucratif. Les modalités d'application des décisions d'encadrement budgétaire des dépenses de santé ont en effet d'importantes repercussions sur ce secteur d'activité. Il donne l'exemple d'un centre de postcure alcoolologique auquel le financement qui a été concédé ne permet plus de faire face à l'augmentation de la masse salariale prévue par les conventions. Sans que soit remise en cause la nécessité de la maîtrise des dépenses de santé, il semble que la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens ainsi que de procédures d'accréditation permettrait à ces établissements d'assurer la pérennité de l'emploi et de garantir la qualité des services offerts. Il souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement sur ces propositions et lui demande de bien vouloir lui indiquer les conditions auxquelles elles pourraient être mises en œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48852

Rubrique : Institutions sociales et medico-sociales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1044